

# **Assemblée Générale de la MSA ALPES DU NORD**

**12 AVRIL 2022**

**En Présentiel à Chambéry et en visioconférence**

## **PROCES VERBAL**

Le 12 avril 2022, se déroule en mode hybride, en présentiel à Chambéry et en visioconférence l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord.

La séance est ouverte à 09h30 sous la présidence de Mme Françoise THEVENAS. Elle souhaite à toutes et à tous, la bienvenue et les remercie d'avoir répondu nombreux à l'invitation. Elle explique que la crise sanitaire nous oblige à nous adapter et à tenir aujourd'hui cette Assemblée Générale en mode hybride.

La Présidente remercie tout particulièrement les membres constitutifs de l'Assemblée Générale de la MSA Alpes du Nord, c'est-à-dire l'ensemble des délégués cantonaux constituant l'Echelon Local de nos 3 départements (Isère – Savoie – Haute-Savoie).

Aujourd'hui, 121 délégués sont présents. 84 en présentiel, 37 en distanciel. Le quorum étant atteint, La Présidente constate que l'Assemblée Générale peut valablement se tenir.

La Présidente présente les personnalités installées à ses côtés :

- Mme Anne GACHET, Présidente de la Commission Vie Mutualiste
- M. Thierry GIRARD, 1er Vice - Président de la MSA Alpes du Nord
- M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

Elle présente également M. Philippe MOINARD, Administrateur Central et Président de la Commission d'Action Mutualiste de la Caisse Centrale de MSA qui a répondu favorablement à l'invitation et que nous avons le plaisir de recevoir.

La Présidente remercie aussi les personnalités qui ont fait l'honneur d'être présents, particulièrement :

- *Mesdames et Messieurs les Parlementaires*
- *Mesdames et Messieurs les élus*
- *Mesdames et Messieurs les Directeurs représentant les services de l'Etat*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des différentes OPA et des Associations avec lesquelles nous travaillons*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs des organismes de Protection Sociale*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents, les 1er Vice-présidents et Directeurs des caisses de MSA voisines*
- *Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs*

Elle présente les excuses des personnes absentes qui, retenues par d'autres obligations, ne peuvent participer aux travaux de cette Assemblée Générale.

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement statuer et conformément aux statuts, La Présidente procède ensuite à la désignation d'un assesseur dans chacun des collèges.

1er collège : Guy DURAND  
2ème collège : François CENA  
3ème collège : Daniel PACCARD

Le secrétaire de séance est M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord.

**Ces désignations n'ont fait l'objet d'aucune opposition par l'Assemblée Générale.**

## PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN MODE HYBRIDE

La Présidente présente le fonctionnement de cette Assemblée Générale qui se déroule en présentiel et en visioconférence.

### Pour les participants connectés à distance :

« Selon votre débit internet, il est possible qu'il y ait un décalage pouvant atteindre 20 secondes avant que le son et l'image arrivent sur vos écrans, je vous rassure cela sera transparent pour vous ;

Il est à noter que vous pouvez poser vos questions, tout au long de la matinée, en cliquant sur l'onglet « Q&A ». Selon la nature de votre question, soit une réponse y sera apportée, par écrit et au fil de l'eau, par l'un de nos modérateurs, soit nous la traiterons lors de l'un des temps dédiés aux questions des délégués, tout au long de l'Assemblée générale.

Je vous rappelle également qu'à plusieurs reprises, vous aurez à voter en ligne en cliquant sur l'onglet « Sondage »

### Pour les participants en présentiel :

Un micro circulera dans la salle pour vous permettre de poser vos questions lors des temps dédiés aux échanges qui interviendront à l'issue de chaque présentation.

Les votes se feront à main levée ».

## PRESENTATION DU DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente présente ensuite le déroulement des travaux de cette matinée qui a pour thème “ **Les élus MSA à vos côtés dès le premier kilomètre**”.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021
- Rapport d'activité 2021
- Résolutions financières 2021
- Rapport mutualiste 2021
- Temps d'animation
- Intervention de M. Philippe MOINARD, Administrateur et Président de la Commission d'Action Mutualiste de la CCMSA
- Rapport moral du Conseil d'Administration.

Deux motions seront présentées et des séquences de questions - réponses ponctueront chaque présentation lors de cette Assemblée Générale.

Elles seront prises en charge par l'équipe de Direction et notre médecin conseil chef, selon la nature des questions :

- Fabien Champarnaud, Directeur général

- Anne-Laure Argoud, Directeur adjoint
- Alexandre Lafon, Directeur comptable et financier
- Marc Masduraud, Sous-Directeur
- Pauline Brenier, Sous-Directrice
- Matthieu Le Noan, Sous-Directeur
- Catherine Surroca, Médecin conseil chef

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

La Présidente soumet le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'année 2021 à l'approbation des délégués MSA en présentiel.

Pour les délégués en distanciel, l'accès au vote leur a été ouvert quelques minutes en amont afin de pouvoir ajouter leurs votes aux résultats des délégués en présentiel.

Pour rappel, le procès-verbal de l'AG 2021 a été publié sur le site Internet de la MSA ALPES DU NORD dans la rubrique « Elu MSA ».

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires en présentiel à voter. Les résultats des votes à distance s'affichent dès que les votes en présentiel sont comptabilisés.

Les votes clôturés, La Présidente annonce les résultats :

**Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

Avant de laisser la parole à M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, pour la présentation du rapport d'activité, la Présidente invite les délégués à visualiser une petite rétrospective de l'année 2021 avec la MSA.

## RAPPORT D'ACTIVITE PAR M. CHAMPARNAUD

M. Fabien CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord, présente le rapport d'activité de la Caisse.

« Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve dans cette salle. Cela est toujours plus sympathique de se retrouver en présentiel, bien que plus impressionnant !

Vous avez pu constater cette rétrospective qui retrace l'année 2021 du point de vue de la Caisse Centrale ainsi que l'intégralité des actions du réseau.

Nous allons maintenant passer en revue comment cette année s'est caractérisée plus spécifiquement pour la MSA des Alpes du Nord.

Le contexte de cette année 2021 se caractérise par quelques mots clés :

- Un contexte de négociation de la **Convention d'Objectifs et de Gestion** qui nous a amené à subir une contrainte forte sur la capacité à remplacer les départs à la retraite et donc un impact significatif sur le fonctionnement des services de la MSA.
- **La crise sanitaire** qui s'est poursuivie en 2021
- Une année 2021 marquée par le phénomène de **gel** qui a touché de nombreuses exploitations en France et dans les Alpes du Nord en particulier.
- La réforme de la **loi Chassaigne**





Pour commencer, voici quelques chiffres clés :

- Le nombre total d'adhérents : il s'établit à **146 279**. Nous constatons une érosion tendancielle d'années en années, principalement due à la diminution du nombre de retraités.
- Notre effet de redistribution de financement à titre social augmente, avec **475,2 millions d'euros en 2021** versés alors que nous étions à environ 470 millions d'euros en 2020.
- Augmentation également de l'effet de recouvrement **des cotisations et des contributions, avec 356,6 millions d'euros**.
- Bien sûr, nous sommes toujours dans une logique de maîtrise de nos coûts de gestion, **avec pour 100 euros reversés ou recouverts 2,9 euros de coût de gestion**.


Nous allons maintenant passer en revue les trois postures d'activités de la MSA au service de ses adhérents :

#### ➤ **Opérateur des Politiques Publiques**

Notre mission d'Opérateur des politiques publiques, empreint de bienveillance en proximité avec de la réactivité et de l'innovation, notamment pour la mise en œuvre des différentes réformes règlementaires qui sont survenues en 2021 :

-  Mise en œuvre Prise en compte du nouveau calcul de ressources en matière d'aide au logement
-  Revalorisation des retraites agricoles avec la loi Chassaigne 1, puis Chassaigne 2 qui est intervenue en tout début d'année 2022
-  Mise en œuvre de l'intermédiation financière pour venir en aide aux personnes bénéficiaires de pensions alimentaires
-  Réforme de l'allocation supplémentaire d'invalidité. A ce titre-là, la MSA Alpes Du Nord gère les demandes des adhérents de toute la partie Sud Est de la France.

Toujours dans cette posture d'opérateur des politiques publiques, nous sommes intervenus en matière de facilitation de l'accès aux droits et aux soins :

-  Nous nous sommes investis dans la vaccination anti covid avec en avril 2021, des mesures de vaccination effectuées par nos médecins du travail.

- 🇫🇷 Également en termes d'accès au droit, notre investissement dans les France Services, avec la France Services de Saint-Marcellin qui est labellisée et en fonctionnement depuis le début de l'année.
- 🇫🇷 La mise en œuvre de deux parcours situationnels « Je me sépare » et « Deuil d'un enfant »

Je souhaitais cette année insister sur le niveau de service rendu par la MSA Alpes du Nord, notamment en termes d'accessibilité pendant toute cette période 2020 et 2021, au cours de laquelle nous nous sommes attachés à maintenir une relation personnalisée et attentionnée avec :

- 🇫🇷 790 rendez-vous prestations MSA
- 🇫🇷 87 % de taux d'appels aboutis
- 🇫🇷 73% de taux de réponse au mail en moins de 48 heures
- 🇫🇷 953 entretiens retraite réalisés
- 🇫🇷 5 950 interventions réalisées par les travailleurs sociaux

Pour prolonger notre personnalisation de la relation, à compter de ce début d'année 2022, nous avons mis en ligne deux numéros de téléphone dédiés selon les profils, de manière à répondre à votre questionnement sur votre dossier personnel ou sur votre entreprise.

➤ **Nous tenons aussi une posture de Partenaire du monde agricole**

- 🇫🇷 Activité matérialisée en 2021 par des interventions aux côtés des établissements scolaires :
  - En début d'année la présentation de l'offre prévention santé aux directeurs de MFR
  - Aux mois d'octobre et décembre, travaux en groupe avec les jeunes du lycée agricole de la Côte Saint- André « Expérimentation sur l'offre MSA aux jeunes »
- 🇫🇷 Ce que nous avons également fait en tant que partenaire du monde agricole en mettant en œuvre nos capacités d'adaptation et des solutions modernes (réunions en distanciel) :

Aux côtés des entreprises :

- Le 09 mars : réunion d'info Retraite aux salariés de Yoplait
- Le 24 mars et 1<sup>er</sup> avril : Interventions sur les addictions au sein de l'entreprise Yoplait
- Le 19 avril : réunion d'information Protection Sociale auprès de 90 salariés de Intersnack, du groupe Benoit dans la perspective de leur entrée au régime agricole au 1<sup>er</sup> juin.

Aux côtés des agriculteurs, avec :

- La signature de la convention de partenariat MSA et FDCuma
- Notre présence au rendez-vous de l'agriculture à

Beaucroissant les 16 et 17 septembre, avec la tenue d'un stand MSA, conférences sur le répit et sur la maladie de Lyme et Prix de l'excellence agricole en santé sécurité au travail.

- En décembre, une réunion d'information auprès de 94 adhérents de la section des anciens exploitants agricoles des Savoie.

Comme évoqué tout à l'heure, l'année 2021 a été marquée par un certain nombre de crises :

- Notamment la crise liée au gel, avec la prise en charge de **cotisations Gel** : 17 millions d'euros (enveloppe nationale) **585 dossiers** ont été déposés en Alpes du Nord.
- Prise en charge de **cotisations classique** : 376 000 euros pour 207 dossiers déposés
- Demandes de réductions forfaitaires **Covid** : 516 600 euros pour 161 bénéficiaires
- Suspension de cotisations : 70 571 euros pour 48 bénéficiaires

Et puis, en matière **d'accompagnement des situations de fragilités**, une évolution qui est plutôt sémantique puisqu'elle ne modifie pas le fonctionnement partenarial de ces dispositifs, avec la transformation de Regain des Savoie et Sillon Dauphinois en « **Réagir** »

Dernier aspect qui nous emmène aussi sur 2022 en tant que partenaire du monde agricole aux côtés des agriculteurs en difficulté avec les dispositifs Réagir mais aussi :

- 📌 Le service **Agri' écoute** qui s'enrichit d'une plateforme en ligne pour faire du Tchat en direct.
- 📌 83 bénéficiaires de **l'aide au répit pour épuisement professionnel** – 469 jours de remplacement pris en charge par la MSA – 87 000 euros.
- 📌 **Cellule prévention du suicide « Oser les mots »** avec 48 alertes suicide en 2021 orientées vers la MSA et 13 situations présentées à la cellule pluridisciplinaire « Oser les mots »

### ➤ **Troisième posture d'activité : celle d'Animateur des territoires**

La MSA Alpes du Nord relaie les appels à projets :

- 📌 Inclusion et ruralité, avec **2 projets primés en Isère** :
  - Association Tero Loko
  - Association Cafés
- 📌 **Coup de pouce prévention**, avec 11 projets déposés en Alpes du Nord
- 📌 **Les Appel à Projets Jeunes**, avec 5 projets primés par le jury local, dont 1 par le jury national « lutter contre la précarité menstruelle au collège »
- 📌 Nous avons porté la valeur de solidarité et l'intention de complémentarité qui nous anime dans cette posture d'animateur des territoires lors de **nos rencontres en septembre avec les partenaires** de la MSA à Voreppe, au Grand Bornand et aux Marches.



Rencontres au cours desquelles nous avons pu :

- Partager avec presque 300 participants au total les diagnostics territoriaux que nous avons préparés
- Mettre en relation les partenaires qui ont le souhait de monter des projets sur leur territoire et ceux qui ont la capacité de les accompagner.

- ✚ D'une autre manière, des partenariats se concrétisent par les signatures des **Conventions Territoriales Globales** en Oisans et dans les Vals du Dauphiné.

Enfin, des actions au titre de la solidarité avec :

- ✚ La mise œuvre des **Paniers Solidaires**, avec la distribution à Saint-Siméon-de-Bressieux en partenariat avec la Caf. Il y en eu 3 autres en Isère, 3 en Savoie et se prépare également un démarrage de distribution de paniers solidaires en Haute-Savoie.
- ✚ Le renouvellement de **l'opération « MSA Solidaire »** en décembre, avec la collecte de dons en partenariat avec le Secours Populaire et les centres sociaux AAB (Beaufort) et les 4 Vents (Saint-Romain-de-Surieu) – 180 dons collectés

Comme vous pouvez le constater, l'année 2021 fut une année très riche, très complète qui illustre parfaitement la variété des interventions que la MSA est amenée à faire, soit en tant **qu'opérateur de la protection sociale**, soit en tant que **partenaire des agriculteurs et du monde agricole**, soit enfin, en tant **qu'animateur des territoires**.

Ce tour d'horizon met en évidence l'action de l'ensemble des services de la MSA en direction de ses adhérents.

Nous savons qu'en 2022, nous traiterons encore des **suites du gel de 2021**, malheureusement, nous aurons probablement un sujet autour d'un gel 2022.

Nous serons amenés à accompagner le lancement du plan **de lutte contre le mal être agricole en 2022**.

Et puis de nouveau, l'accompagnement de la profession face **aux difficultés économiques liées au contexte international**.

Enfin, avec une note d'optimisme, quelle que soit l'issue de l'échéance électorale nous aurons de nouvelles mesures réglementaires à mettre en place dans les prochaines années.

Mesdames et Messieurs, je voulais vous faire partager notre très riche année 2021 ».

La Présidente remercie Monsieur Champarnaud pour la présentation de ce rapport d'activité qui retrace bien les nombreuses activités et la diversité des actions de la MSA Alpes du Nord.

Un temps est consacré aux réponses aux questions qui ont été posées lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec le rapport d'activité.

**La Présidente laisse la parole à Mme Argoud, Directeur Adjoint, afin de répondre aux deux questions suivantes :**

**Robert ALONSO, département 38, Collège 2**

« Il est plus qu'urgent de revaloriser l'ensemble des salaires notamment ceux de la MSA. Que pensez-vous faire ? »

**Hubert GUILLY, département 38, Collège 2**

« Compte tenu de la situation actuelle que compte faire la MSA ADN sur la question des salaires en MSA (Augmentation de la valeur du point, classification des emplois et...) »

**Réponse apportée par Mme Argoud :**

« La question des salaires est un réel sujet de préoccupation. Les négociations salariales concernant les organismes de MSA ne s'effectuent pas au niveau local mais au niveau national. Des discussions sont en cours à ce sujet. »

**Question de Jacqueline BUFFET, département 73, Collège 1**

« Pour des sujets particulièrement importants par exemple la revalorisation des retraites agricoles, serait-il possible pendant un temps déterminé d'avoir un interlocuteur dédié lorsque l'on téléphone pour avoir un renseignement ou poser une question, ce qui éviterait d'avoir comme réponse de la plate-forme téléphonique pour un appel le 11 décembre, on vous répondra en avril !!! »

**Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur**

« La réforme des retraites non salariées a constitué un défi important pour la MSA Alpes du Nord. Nous avons mis en œuvre en novembre 2021 la revalorisation des 4 101 chefs d'exploitation et en février 2022 celle des 7 874 conjoints collaborateurs et aides familiaux. Dans ce contexte, nous avons priorisé la préparation des éléments de calcul des droits des deux réformes tout en instruisant les demandes de retraite de droit commun.

La réponse téléphonique de premier niveau aux questionnements sur cette double réforme a été assurée par la plateforme téléphonique, avec un rappel de deuxième niveau par le service retraite pour les demandes complexes. Le délai de rappel a été plus important qu'habituellement, au regard de ce contexte de pic d'activité. Il n'a toutefois jamais excédé deux mois.

Nous n'avons pas souhaité mettre en place une ligne dédiée prise en charge par le service expert retraite ; cette organisation aurait fragilisé la MSA Alpes du Nord dans le versement de ces revalorisations que nous avons souhaité prioriser. »

**Question de Jean-François ROBERT, département 38, Collège 1**

« La communication adhérents et MSA (pas la bonne personne, réponse promise par courrier qui n'arrive pas etc. ...) »

**Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice :**

« Consciente de la nécessité d'améliorer certaines correspondances, l'institution s'est

engagée dans un plan qualité courriers. Nous restons à votre écoute pour tout courrier identifié comme perfectible »

### **Question de Jean-Paul PRUDHOMME, département 38, Collège 1**

« Si des numéros contacts viennent d'être communiqués ! Peut-on espérer une présence d'A.S titulaire à Vienne ! »

#### **Réponse apportée par M. Masduraud, Sous-Directeur :**

« Effectivement en 2021, l'assistante sociale de ce territoire est partie à la retraite. Comme nous étions en période de négociation avec l'Etat ; aucun recrutement n'était possible et autorisé. 2022, la Direction a autorisé le recrutement d'une assistante sociale sur ce territoire qui doit prendre ses fonctions dans les semaines qui viennent : les entretiens de recrutement sont terminés... »

### **Question de Maurice PETIT ROULET, département 74, Collège 1**

« J'ai été convié à un contrôle de santé par la médecine du travail je suis étonné qu'à plus de 60 ans pour ma prise de sang il n'a pas été effectué les PSA pour diagnostiquer le cancer de la prostate. La population des agriculteurs ne va pas volontiers chez le docteur cela permettrait d'éviter d'attendre qu'il soit trop tard. »

#### **Réponse apportée par Mme Surroca, médecin cheffe en charge du contrôle médical et de la prévention**

"Le dosage du taux de PSA n'a pas été prévu dans le bilan proposé lors des Instants Santé. Votre demande est pertinente et nous la transmettons à la CCMSA. Pour plus de précision, le bilan effectué répond à un cahier des charges établi par la CCMSA.

Il comporte la numération des globules rouges et des globules blancs, le dosage de l'hémoglobine, de l'hématocrite, du volume globulaire moyen, des plaquettes, un bilan biochimie avec dosage de la glycémie, de la créatinine (fonction rénale) et des enzymes hépatiques, un bilan lipidique avec dosage du cholestérol HDL et LDL et des triglycérides. Ce bilan de base est à présenter, pour analyse, au médecin généraliste qui réalisera la consultation complexe prise en charge par la MSA.

A la suite de cette consultation, le médecin peut vous prescrire, en fonction de son diagnostic, des examens complémentaires dont un dosage des PSA s'il n'a jamais été réalisé."

### **Question de Laurence GROS, département 74, Collège 3**

« Pourquoi avoir supprimé le numéro d'appel du service TESA ? »

#### **Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur**

« Les lignes DSN ou TESA fonctionnent. En cas d'encombrements des lignes, les appels arrivent sur un répondeur, sur lequel l'adhérent laisse un message. Il est rappelé au plus vite. »

Trois questions portant sur la retraite ont été posées :

**Réponses apportées par M. Le Noan, Sous-Directeur :**

**Question de Jean-François ROBERT, département 38, Collège 1**

« Afin de clarifier le calcul de la revalorisation des retraites (chef d'exploitation, conjoint et aide familiale) pouvez-vous informer individuellement comment a été calculé leur revalorisation. »

« Outre le courrier d'information individuel, la MSA Alpes du Nord a informé ses adhérents :

- Par téléphone de manière individuelle lorsque ses retraités l'ont contacté. 430 retraités ont ainsi été recontactés.
- Par une intervention collective lorsqu'une structure représentant d'anciens agriculteurs a exprimé cette demande (réunion Générations Mouvement du 13 octobre, AG des Anciens Exploitants des Savoie du 30 novembre, AG des Anciens Exploitants de l'Isère le 8 avril, réunion d'information Coordination Rurale de l'Isère le 28 avril) »

**Les modalités de calcul sont précisées dans la réponse à la question suivante :**

**Question de Pierre REYNIER, département 38, Collège 1**

« Lors de la réévaluation du point d'indice retraite à 82,8% du SMIC il y a eu un manque de transparence dans le mode de calcul avec des erreurs manifestes toujours au détriment de l'intéressé ce qui a suscité des interrogations.

Depuis janvier 2022, je constate une augmentation substantielle se rapprochant de la réelle plus-value.

Pouvez-vous nous expliquer ces incohérences ?

Soucieux de vos ressortissants, prenez le temps de le signifier sur papier.

A ce jour le Smic doit être relevé, quelle sera votre réaction afin de réactualiser cette hausse

Par avance merci d'apporter une réponse détaillée. »

« La réforme Chassaigne 1 bénéficie aux chefs d'exploitation qui ont liquidé l'ensemble de leurs pensions obligatoires. Pour bénéficier de cette revalorisation il faut :

- Être un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant mis en valeur à titre exclusif ou principal, une exploitation ;
- Justifier d'une carrière complète d'assurance au régime des non-salariés agricoles soit 32,5 ans pour les assurés partis en retraite avant le 1 janvier 1997 ;
- Justifier du droit à une pension à taux plein avec carrière complète à la date d'effet de leur pension de retraite de base pour les assurés partis en retraite après le 1 janvier 1997 ;
- Faire valoir l'ensemble des droits de base et complémentaires auprès de tous les

régimes de retraite affiliés.

Cette revalorisation rehausse les pensions de retraite de 75% à 85% du SMIC net agricole, soit une garantie de retraite minimale portée à 1 035€ par mois pour une carrière complète (en moyenne, 105 € de retraite de plus chaque mois pour les bénéficiaires).

La réforme Chassaigne 2 bénéficie aux conjoints collaborateurs et aides familiaux. Elle garantit un montant unique de pension majorée de référence (PMR) quel que soit le statut du retraité (ancien chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial) qui permet le relèvement du montant prévu pour les conjoints collaborateurs et aides familiaux fixés à 555,50 € (PMR2 2021) au niveau de celui prévu pour les chefs d'exploitation de 706,76 € (PMR1 2022) pour les retraités actuels et futurs.

Lors de nos échanges avec les 272 retraités nous ayant contactés pour mieux comprendre leur situation, nous avons relevé une incompréhension sur le montant global de leur retraite prise en compte.

Pour calculer le montant de la retraite perçue, la MSA doit reconstituer la retraite inter-régimes en s'appuyant sur les échanges inter régimes de retraite (EIRR). L'EIRR permet de déterminer la condition de chef d'exploitation, du respect de la condition de subsidiarité et le respect du plafond d'éligibilité. Après vérification, ces critères justifient la plupart du temps qu'un ancien chef d'exploitation ne soit pas éligible mais quelques anomalies d'alimentation de l'EIRR ont pu être détectées. Ces anomalies restent limitées. Elles sont traitées et la situation de la personne concernée, révisée.

S'agissant du contexte économique actuel, le gouvernement a décidé de la revalorisation de 1,1% du montant des pensions de retraite au 1er janvier 2022. Cette décision est en lien avec l'inflation 2021, non avec la revalorisation du SMIC. Cette décision incombe au gouvernement et non à la MSA. »

### **Question de Daniel GROSSET GRANGE, département 73, Collège 3**

« Plus de clarté sur les versements de la retraite »

Les réponses précédentes, nous l'espérons devraient éclaircir cette question.

La Présidente propose à présent de répondre à quelques questions spontanées, en lien avec le rapport d'activité.

### **Question de Pierre MAISON, agriculteur en Haute-Savoie**

« Je suis délégué MSA, lors de la dernière Assemblée Générale en distanciel, j'avais posé la question « à quoi ça sert un délégué si les adhérents du secteur ne le connaissent pas ? Pourquoi son numéro de téléphone n'est pas transmis aux adhérents de son territoire ? »

Nous sommes néanmoins au courant de certains problèmes : mon voisin qui a pris sa retraite en début d'année n'a toujours rien perçu. Au mois de mars, il reçoit un courrier de la MSA lui informant d'une petite erreur sur l'hectare de subsistance.

Lorsqu'il a téléphoné pour connaître la date du versement de sa retraite, voici la réponse qui lui a été faite : « avec l'informatique il faut bien attendre six mois ! »

### **Réponse apportée par M. Masduraud, Sous-Directeur**

« Sur le site internet, figurent les coordonnées des délégués par territoire : le président de territoire et les référents de territoire.

Un courrier avec les coordonnées pourrait être envoyé aux délégués »

### **Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur**

« Quelques éléments de contexte sur le départ en retraite des exploitants agricoles : il est important de souligner tout l'accompagnement qu'il y a à votre disposition portée par les conseillers en protection sociale ou les agents d'accueil sur le départ en retraite. Néanmoins la difficulté concernant les départs en retraite des exploitants agricole est la projection sur la transmission de son patrimoine agricole, avec la question que vous soulevez sur la surface de subsistance qui doit être préservée et inférieure à un seuil qui a été déterminé.

Vous indiquez aussi la disponibilité du conseiller de la chambre d'agriculture qui a aussi en complément du conseil en protection social la capacité de vous accompagner sur cette transmission. Effectivement, si la transmission n'est pas effective dans les deux mois qui suivent l'entrée en jouissance de la retraite d'un exploitant agricole, nous n'avons pas la possibilité de verser cette pension de retraite. »

Afin de respecter la durée de trois heures annoncées pour cette Assemblée Générale, la Présidente propose de poursuivre la présentation des rapports. A l'issue de chaque présentation des séquences de question réponse sont prévues.

## **VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE**

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires en présentiel à voter. Les résultats des votes à distance s'affichent dès que les votes en présentiel sont comptabilisés.

Les votes clôturés, La Présidente annonce les résultats :

**Le rapport d'activité 2021 est adopté à la majorité des voix, moins deux abstentions.**

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

## **RESOLUTIONS FINANCIERES**

La Présidente donne la parole à M. Alexandre LAFON, Directeur Comptable et Financier, autre acteur indispensable et légitime, pour la lecture des résolutions financières concernant les réserves de Santé Sécurité au Travail.

Compte tenu des dispositions réglementaires, les articles D.723-229, D.723-230 et D.723-231 du Code Rural, l'Assemblée Générale de la Caisse de MSA Alpes du Nord, réunie le 12 avril 2022 à CHAMBERY :

- Constate qu'au bilan au 1er janvier 2021 figuraient au compte de réserves et de résultats suivants :
  - Réserve de Santé Sécurité au Travail : 806 779,77 €
  - Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 827 809,19 €
  - Soit un total de : 2 634 588,96 €**
  
- Décide de porter la réserve de Santé Sécurité au Travail à son niveau réglementaire, soit 930 769,93 euros, en affectant au report à nouveau de Santé Sécurité au Travail un montant de 123 990,16 euros qui, par effet de la présente, est porté à 1 703 819,03 euros.
  
- Constate qu'après actualisation, les comptes de réserves se décomposent comme suit :
  - Réserve de Santé Sécurité au Travail : 930 769,93 €
  - Report à nouveau de Santé Sécurité au Travail : 1 703 819,03 €
  - Soit un total de : 2 634 588,96 €**

La Présidente remercie M. LAFON pour cette présentation.

## VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Aucune question n'est posée à ce sujet, la Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires en présentiel à voter. Les résultats des votes à distance s'affichent dès que les votes en présentiel sont comptabilisés.

Les votes clôturés, La Présidente annonce les résultats :

**Les résolutions financières 2021 sont adoptées à l'unanimité des membres présents.**

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

## RAPPORT MUTUALISTE 2021

La Présidente propose maintenant d'aborder la partie Vie Mutualiste.  
La parole est donnée à Anne Gachet, Présidente de la Commission Vie Mutualiste.

« Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui nous nous retrouvons en format hybride, et je remercie tous les délégués présents, mais également nos délégués qui suivent nos travaux à distance.  
La thématique de notre assemblée générale « Les élus MSA à vos côtés dès le premier kilomètre ».

Comment aujourd'hui être un élu MSA ? Comment nos adhérents, nos partenaires, les habitants de nos territoires peuvent aujourd'hui nous reconnaître comme cet élu territorial du premier kilomètre ?

Le rapport mutualiste que j'ai le plaisir de vous présenter permettra peut-être de vous apporter des réponses.

A tous les niveaux de notre organisation, nous, élus de la MSA, nous devons apporter la présence et la dynamique d'un réseau de proximité issu du processus électoral propre au régime agricole et auquel nous sommes particulièrement attachés.

Chacun de nous est le représentant des adhérents et, à ce titre, a légitimité pour relayer les remarques, les questions ou les demandes des adhérents de son territoire.

Alors comment aujourd'hui être un élu de la MSA connu et reconnu ?

Le délégué construit son mandat à son image. Tout investissement même mesuré reste porteur. Vous vous investissez en fonction de vos disponibilités et de vos envies.

Si je suis délégué... je dois à minima sur le mandat :

Assister à l'Assemblée Générale de ma caisse qui a lieu une fois par an

Être le relais de la MSA auprès des partenaires de mon canton, des adhérents

Relayer les actions sur mon territoire

Recenser et faire remonter les besoins de terrain

Participer aux actions de mon échelon local

Mais si je suis délégué...je peux aussi :

Représenter la MSA au sein des instances de ma commune ou de ma Communauté de Communes,

Représenter la MSA dans les structures territoriales,

Représenter la MSA dans un projet de création de Maison de Santé Pluri professionnelle ou de MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) en devenant membre de son Conseil d'Administration

Me former pour devenir animateur bénévole des Ateliers du Bien Vieillir, PEPS Eureka (séances Mémoire)

Si je suis délégué et membre du bureau de l'Echelon Local de mon territoire, je participe à la réunion de bureau pour planifier aux côtés du binôme de territoire Président(e) et Administrateur-trice, avec les autres élus, les actions à mettre en place en fonction des besoins recensés.

Vous le voyez, être délégué de la MSA, et selon l'engagement que vous souhaitez avoir, vous pouvez participer à votre façon à la vie de votre territoire.

Et c'est comme ça que nous serons reconnus comme les élus du premier kilomètre dans nos territoires ruraux.

Malgré les deux années passées, où nous n'avons pas pu prendre nos marques, notre caisse Alpes du Nord a continué d'animer nos territoires : près de 188 actions qui ont bénéficié à plus de 4600 personnes de tous régimes.

Parfois vous pouvez vous sentir perdus dans cette offre MSA, mais aujourd'hui dans votre pochette AG, vous avez à votre disposition en tant qu'élu un guide pour vous permettre d'avoir une visibilité claire sur une sélection d'offres MSA à connaître en tant que délégué, à relayer auprès des acteurs locaux pour faciliter la mise en contact avec les services de la MSA ou encore à déployer largement sur votre territoire. Ce guide sera bien entendu mis également à disposition de nos élus qui se trouvent aujourd'hui à distance mais aussi à tous les autres délégués et mis à disposition sur le site de la MSA et



sur notre application « Mon appli Elus MSA ».

Des actions initiées par les services de la caisse, mais nous, en tant qu'élus, nous avons, nous aussi, la possibilité de nous investir avec l'aide de notre animateur et des services de la MSA sur des thématiques que nous estimons nécessaires à développer – Soyez force de proposition !

Et lorsque nous ne sommes pas à l'initiative de ces actions, nous devenons des acteurs dans la mobilisation afin que les habitants de nos territoires participent aux actions proposées par la Caisse.

L'Echelon Local est aussi ambassadeur des nouveaux services proposés par les associations de l'offre de soins sur les territoires : Itinéraires de Santé, Bulle d'Air ou Présence Verte.

Vous l'avez compris, notre Echelon Local est bien actif et son action est tournée vers les autres. Véritable réseau de vigilance, il est le lien entre la Caisse et ses adhérents, entre l'Institution et les territoires. Il mobilise la population agricole, mais aussi nos partenaires autour d'actions d'intérêt général comme il le fait pour ceux et celles qui rencontrent des difficultés.

Notre réseau est la richesse de notre MSA. Nous devons nous mobiliser pour devenir cet(te) élu(e) du premier kilomètre.

Cet objectif doit maintenant prendre forme - 2022 doit être l'année de la remobilisation de notre réseau d'élus. Des grands rendez-vous sont déjà programmés et nous ne manquerons pas de revenir vers vous à l'occasion de nos prochaines réunions de territoires pour vous les présenter et vous inciter à vous investir dans la réussite de ces événements :

- 6 représentations théâtrales sur nos 3 départements sur la thématique de la prévention Santé pour les seniors - avec l'investissement de deux de nos délégués en tant qu'actrices (Sonia Duprat et Gisèle Eldin que je remercie pour ce défi personnel).
- Une action nationale sur l'alimentation qui sera déployée sur nos 12 territoires du 1er au 09 octobre, avec une thématique sur l'éducation des consommateurs.

Nous sommes des relais entre la MSA et ses adhérents  
Nous participons à des projets locaux  
Nous représentons la MSA sur le plan local  
Ensemble, nous faisons vivre le mutualisme !

Je compte sur votre engagement ! Investissez votre territoire ! Investissez-vous sur votre territoire !

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

La Présidente remercie Madame GACHET pour son intervention.

Avant d'ouvrir le temps de réponse aux questions sur l'action mutualiste de la MSA, La Présidente propose d'enchaîner sur la partie animation en lien avec le thème de l'Assemblée Générale 2022 qui est « Les élus MSA, à vos côtés dès le premier kilomètre ».

Elle laisse le soin d'animer cette séquence à Thierry Girard, 1<sup>er</sup> Vice-Président :

« Merci Françoise. En guise d'introduction, prenons connaissance du nuage de mots réalisé à partir de vos réponses à la question « En un mot, c'est quoi pour vous être délégué.e MSA ? »

## NUAGE DE MOTS



Comme vous pouvez le constater, les mots « relais », « proximité », « écoute », « terrain » ont été cités de très nombreuses fois, apparaissant ainsi en plus gros dans le nuage de mots. Parce qu'il est essentiel de renforcer le lien entre les délégués MSA et leur visibilité sur les territoires, prenons quelques minutes pour tester nos connaissances sur un échantillon des outils mis à notre disposition par les équipes de la MSA.

J'invite les participants à distance à répondre aux 3 questions qui leur sont proposées en cliquant sur les liens qui leur ont été communiqués dans le tchat. Quant aux participants en présentiel, utilisez les cartons de couleur se trouvant dans la pochette qui vous a été remise à votre arrivée. Plusieurs bonnes réponses sont possibles.

### QUESTION 1 : WEB APP ELUS 6 MINUTES 10H40 A 10H46

Sur l'application "Mon Appli élu MSA", en tant que délégué.e je peux :

1. Echanger avec les délégués de mon territoire
2. Rencontrer les délégués célibataires de mon territoire (ou celui d'à-côté)
3. Faire remonter une situation ou un questionnement d'un adhérent
4. Savoir ce qu'il se passe sur mon territoire

Effectivement, toutes les réponses étaient justes sauf la 2<sup>ème</sup>. L'application dédiée aux élus MSA a vocation à nous permettre d'échanger avec les délégués de son territoire, de faire remonter une situation ou un questionnement d'un adhérent et de savoir ce qu'il se passe sur son territoire.

## QUESTION 2 : WEBINAIRES

Passons maintenant à la 2<sup>ème</sup> question.

De quels sujets ont traité les webinaires proposés par la MSA aux délégués depuis 2020 ?

- La santé sécurité au travail
- Les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie
- Les recettes de cuisine fait maison de Mamie Violette
- La prévention des piqûres de tiques

Les webinaires proposés aux délégués MSA ont traité de la santé sécurité au travail, des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie et de la prévention des tiques.

Vous êtes plusieurs délégués MSA à avoir suivi ces webinaires, dont François Rozier, délégué MSA et Président du territoire Isère Rhodanienne. François, peux-tu nous dire quelques mots sur ce que ces webinaires t'ont apporté et en quoi c'est important d'y participer ? »

### **Thierry GIRARD laisse la parole à François Rozier**

« J'ai suivi les webinaires que m'a proposé la MSA, j'ai trouvé ceux-ci très intéressants. J'ai vraiment apprécié le webinaire sur la **prévention des piqûres de tiques**, cela permet par la suite de partager ses connaissances avec son entourage sur le risque que l'on a d'attraper la maladie de Lyme.

Le webinaire sur **les MARPA** était très intéressant, puisque nous suivions, sur notre territoire avec M. Ghembaza, administrateur de la MSA ADN, la mise en place de la MARPA de Salaise sur Sanne. Je me suis aperçu que l'on avait beaucoup à apprendre et à écouter sur ce sujet pour lequel nous avons pu poser des questions.

J'ai également suivi le webinaire sur la **Santé Sécurité au Travail**. J'ai été employeur de main-d'œuvre donc j'ai beaucoup pratiqué la médecine préventive.

La présentation qui était faite n'était pas uniquement pour les salariés mais s'ouvrait également aux exploitations agricoles, qui voulaient faire de la transformation ou installer une machine qui leur permettrait de prendre moins de risques.

Je pense que lorsque la MSA nous propose de participer à ces webinaires, il faut essayer de les suivre. Ceux-ci durent environ 1h30 mais nous économisons le temps de trajet en voiture.

Même si j'ai une préférence pour le présentiel, je vous incite à participer à ces webinaires afin de pouvoir transmettre vos connaissances à votre entourage. »

M. GIRARD remercie François ROZIER pour ce témoignage.

## QUESTION 3 : KIT COM ELUS

Une 3<sup>ème</sup> question est posée :

Quels outils seront mis à la disposition des délégués pour représenter la MSA ?

1. Des accessoires au logo de la MSA pour être visible
2. Un catalogue donnant accès à des informations pour essayer l'offre MSA

3. Une application pour rester en contact avec ses pairs
4. Un camion restaurant pour faire découvrir la gastronomie des Alpes

Malheureusement, nous n'aurons pas de camion restaurant pour faire découvrir la gastronomie des Alpes mais toutes les autres réponses sont vraies.

M. Masduraud, sous-directeur de la MSA Alpes du Nord en charge notamment de l'animation des territoires, présente les outils qui ont été remis aux délégués lors de cette Assemblée Générale :

« - un sac, un parapluie, un tour de cou afin de porter visuellement l'image de la MSA lors de manifestations et évènements.

- Le guide sur la web app élu : cette web app a un intérêt particulier, elle permet de faire remonter directement des informations, des situations qui mériteraient d'être étudiées.
- « La Sélection d'Offres MSA à essayer sur les territoires », excellent outil, qui permet de découvrir l'ensemble des actions proposées par la MSA. »

La Présidente, remercie Thierry GIRARD et M. Masduraud pour cette présentation.

## REPONSES AUX QUESTIONS DES DELEGUES

Elle propose ensuite de procéder à un temps de réponses aux questions qui ont été posées par écrit lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec l'action mutualiste.

### **Question de Paul MEUNIER, Président de territoire Nord Dauphiné, département 38, Collège 2**

« Comment mieux faire connaître la MSA et ses services en milieu rural ? »

#### **Réponse apportée par M. Masduraud, Sous-Directeur**

« C'est l'affaire de tous ..., merci d'avoir posé cette question.

La MSA ADN a la chance d'avoir un service communication très compétent et beaucoup d'actions à valoriser et à faire connaître.

La stratégie de la MSA repose sur 3 cibles :

1. Les médias (faire connaître au public) ; la presse, internet... (les 10 ans de Bulle d'Air... par exemple)
2. Cible des décideurs nationaux, départementaux et locaux : présence MSA aux congrès des maires, rencontre présidence et direction auprès de députés, sénateurs, conseils départementaux, préfets..., rencontres nombreuses avec les élus des communautés de communes, au sein des nombreuses instances départementales ou vous avez des représentants MSA.
3. Vous, les délégués : vous doter d'outils de communication afin que vous ayez la capacité d'être des relais sur vos territoires (auprès des adhérents, habitants et des élus locaux). Mais pas seul : avec la MSA. Par exemple si vous avez des contacts

avec des élus locaux, sachez que la MSA (direction, cadres) est disponible afin de rencontrer les élus avec vous »

### **Question de Pierre REYNIER, département 38, Collège 1**

« Grâce à l'enquête de Mr Victor CASTANET et la parution de son livre « Les Fossoyeurs » dont les médias se sont emparés, nous ne pouvons plus ignorer les dérives, les maltraitances les gestions malhonnêtes qui ont cours dans les Ehpad privés mais aussi publiques.

Quel régime social, (MSA), complémentaire, mutuelle s'en était préoccupé auparavant. Les rares contrôles de l'ARS étaient programmés avec les établissements ! Quelles seront les sanctions et pour qui ?

Car il s'agit de l'argent de nos impôts, cotisations, prix de journée.

Car il s'agit de membres de nos familles, et de nous-même peut-être un jour »

### **Réponse apportée par M. Masduraud, Sous-Directeur**

« Si le contrôle des établissements est de la compétence de l'ARS, en revanche la problématique de la qualité de l'accueil et de l'écoute des usagers est un vrai sujet de préoccupation des MSA.

Les MSA s'investissent sur la promotion et le développement des résidences autonomes à travers le concept MARPA : c'est un label national qui garantit la qualité de gestion, d'accueil, de représentativité des résidents. Ce label, décerné par les MSA, est contrôlé régulièrement par les MSA. »

### **Question de Philippe LAPERRIERE, département 73, Collège 2**

« A quand une modification du mode électoral qui tient compte de la représentation actuelle des cotisants ? »

### **Réponse apportée par M. Philippe Moinard, Président de la Commission d'Action Mutualiste de la Caisse Centrale**

« L'originalité de la MSA, c'est qu'il y a deux composantes, les non-salariés et les salariés.

Mais il y a aussi trois collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : les représentants des exploitants agricoles, (conjointes d'exploitants et aides familiaux)
- 2<sup>ème</sup> collège : les représentants des salariés
- 3<sup>ème</sup> collège : les représentants des employeurs de main-d'œuvre

Cette originalité fait que c'est un régime professionnel car les exploitants sont présents dans ce régime.

Aujourd'hui le risque d'aller vers un équilibre salariés-employeurs uniquement dans un régime de protection sociale agricole, c'est de copier le régime général.

Les hauts fonctionnaires de l'administration française n'attendent que cela pour nous fusionner avec le régime général.

Nous réfléchissons donc à comment mieux représenter les salariés dans nos équipes de représentation, le poste de 1<sup>er</sup> vice-président a été créé il y a 5 ou 7 ans maintenant, nous allons encore travailler cette année sur ce poste de 1<sup>er</sup> vice-président pour voir

comment encore mieux l'associer.  
Voilà la réponse que je peux vous apporter.

Nous pouvons aussi épiloguer sur l'élection des délégués : 1er et 3ème collègue. Il s'agit d'élections majoritaires, ce qui permet une implication supplémentaire.

Le vrai sujet est beaucoup plus tourné sur comment élargir la base de notre représentation et de nos ressortissants où comment élargir l'offre de services pour que nous restions un organisme efficace sur le fondamental, qui est la protection sociale mais aussi efficace sur le 1<sup>er</sup> kilomètre et sur l'animation du territoire.

C'est vraiment l'enjeu du jour, plus que l'enjeu de la représentation »

ENASM

La Présidente remercie M. Masdraud et M. Moinard pour leurs interventions.

Elle propose à présent de répondre à quelques questions spontanées.

### **Question posée par un délégué en présentiel sur le thème du rapport d'activité**

« Quelle est la différence entre MSAP Maison de Services Au Public, qui existait auparavant et Maison France Services ? »

### **Réponse apportée par Mme Brenier, Sous-Directrice**

« Aujourd'hui, on parle de France Services. La France Services c'est vraiment l'étape 2 souhaité par le gouvernement, le souhait de proximité exprimé par le mouvement des gilets jaunes.

La principale différence entre une Maison de Services au Public qui existait auparavant et la France Services, est qu'aujourd'hui, dans une France Services, une réponse est à apporter obligatoirement à 9 administrations du service public, ainsi qu'un accompagnement aux démarches administratives et numériques pour 9 opérateurs qui sont : la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, Pôle Emploi au titre de la protection sociale, les Impôts, l'Intérieur pour tout ce qui est amende, la Poste et la justice.

L'objectif à atteindre est qu'il y ait à minima une France Services par canton qui réponde en niveau 1 en accompagnement à ces 9 institutions.

La MSA s'est engagée dans la gestion même de structures France Services, puisque nous avons en gestion nos agents d'accueil qui sont présents sur Saint Marcellin, donc c'est un lieu d'accueil MSA et c'est aussi une France Services.

Nous avons un deuxième projet en cours, sur une structure en itinérance cette fois-ci sur la plaine de la Bièvre, en Isère »

### **Question posée par Pierre REYNIER, délégué 1<sup>er</sup> collègue**

« Etant membre du CCAS de ma commune, on se demandait si l'on pouvait apporter aux familles défavorisées une aide pour partir en colonie, tel que le centre de Kerfany, or il n'y aurait que les enfants de parents ressortissants MSA qui pourraient en profiter, ce qui est un peu dommage parce que à terme il y aura de moins en moins d'agriculteurs ce qui veut dire que si Kerfany veut continuer à remplir ces centres à 100 %, il faudrait peut-être élargir ce type d'aide »

### Réponse apportée par M. CHAMPARNAUD, Directeur Général de la MSA Alpes du Nord

« Dans le cas où ces personnes seraient soutenues par la Caisse d'Allocation Familiale, puisqu'elles ne sont pas ressortissantes du régime agricole et affiliées MSA, celles-ci peuvent bénéficier d'aides au départ en vacances et profiter des centres de vacances comme Kerfany ou Beg Porz, mais avec le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale »

## RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente, présente ensuite le rapport moral du Conseil d'Administration.

« Mesdames et Messieurs les délégués.

Je suis extrêmement heureuse de vous retrouver dans ce lieu traditionnel de réalisation de nos assemblées générales. Même si nous devons encore rester prudents et pratiquer les gestes barrière c'est un grand plaisir de revoir les visages de ceux qui contribuent tant pour le monde agricole.

Si l'année 2020 a été **révélatrice** comme nous le constatons ensemble l'année dernière : révélatrice du besoin de sécurité sociale, du besoin de structures réactives, innovantes, et présentes en proximité sur les territoires. L'année 2021 aura été celle de la **confirmation de ces attentes et du caractère essentiel que joue la MSA auprès de nos bénéficiaires**. Nous avons vu dans le rapport d'activité l'ampleur de la redistribution financière que nous mettons en œuvre en direction des adhérents au moment où ils en ont le plus besoin.

Au-delà de la variété des actions que nous avons réalisées pour faire face à l'actualité et aux crises qui touchent nos professions, nous avons vu également à quel point nous sommes capables tous ensemble de démultiplier notre action lorsque nous parvenons à pleinement associer les délégués aux actions de terrain. 188 actions qui ont touché près de 4700 bénéficiaires en tous points du territoire et en utilisant les moyens de communication disponibles en fonction de la situation sanitaire. L'action de la MSA ne s'est jamais interrompue.

C'est par exemple et notamment ce que nous avons fait en avril 2021 en matière d'incitation et d'accompagnement à la vaccination en vous confiant la mission de faciliter l'accès au vaccin à ceux qui n'avaient pas pu y procéder.

2021 a été l'année de renouvellement de notre convention d'objectif et de gestion avec l'Etat. Après un temps de négociation plus long qu'escompté et qui a pesé sur nos capacités de fonctionnement (budgets limités, gel des recrutements ...) elle nous a été communiqué en octobre. Bien qu'elle comporte des contraintes fortes en matière de moyens alloués, elle préserve l'essentiel de nos capacités d'intervention au travers des financements qui sont décidés par le conseil d'administration. Plus de trois millions d'euros d'action sanitaire et sociale ont ainsi été répartis sur des actions collectives ou des soutiens individuels en 2021 : ce sont ainsi notamment 340 adhérents en situation de fragilité qui ont bénéficié d'aides pour un montant de près de 200 000 euros.

En ligne droite et en déclinaison de notre projet **MSA 2025**, elle est également en pleine cohérence avec les **axes de mon mandat** visant à :

- Assurer la protection sociale du monde agricole : en proximité, avec efficacité, avec justice.
- Être un partenaire à part entière du monde agricole et de ses entreprises : avec les OPA auprès des filières.
- Renforcer la cohésion des territoires ruraux et la place de la MSA dans le monde rural : avec vous, les délégués cantonaux, et avec les élus locaux.

La **convention d'objectifs et de gestion** porte des enjeux majeurs en matière de qualité de service socle : elle nous enjoint à développer une relation de service homogène pour tous et partout et notamment à réduire les délais de traitement. Nous devons également mobiliser le guichet unique pour déployer des politiques publiques innovantes en réponse aux enjeux du monde agricole et rural et démontrer notre capacité d'action. Enfin, et en interne le renforcement du pilotage de la performance du régime améliorera l'efficacité de notre action.

Le projet MSA 2025, les axes de mon mandat et les ambitions de la COG sont donc pleinement alignés. Il y aura ainsi une grande cohérence dans la mise en œuvre de notre action, de notre **action programmée**. Ce fut le cas en 2021 avec la mise en œuvre de la réforme des retraites agricoles dans des délais courts mais respectés et avec une grande efficacité même si nous devons encore apporter des précisions régulièrement car les dispositifs sont toujours complexes comme en atteste le nombre de vos questions sur le sujet.

Nous devons également assurer une grande cohérence dans la mise en œuvre de nos réponses aux **situations exceptionnelles** qui ne manqueront pas de se présenter : crises économiques, sanitaires ou climatiques. Nous avons su démontrer en 2021 encore, notre capacité à apporter une large palette de solutions opérationnelles pour épauler nos adhérents et, qui plus est, de manière coordonnée avec les autres partenaires du monde agricole et les services de l'Etat. C'est particulièrement le cas pour les dispositifs en lien avec le gel tardif d'avril 2021.

Avec cette nouvelle COG nous avons **la feuille de route**. En 2021 nous avons réalisé des diagnostics pour tous les territoires d'intervention de la MSA et nous les avons partagés avec vous et nos partenaires lors de plusieurs événements sur les territoires. Ils ont été autant d'occasions de lancer de nouvelles collaborations avec les organismes du monde agricole que de précieux partenariats avec les collectivités locales : actions solidaires, soutien des circuits courts, projets de MARPA, accompagnement de CPTS, actions de prévention santé ... Chacun a pu percevoir l'ampleur de notre capacité d'intervention.

Depuis l'atténuation des mesures de protection sanitaire nous pouvons reprendre avec vous, chers délégués, un fonctionnement plus classique. Nous connaissons la feuille de route et Anne Gachet vous a rappelé toutes vos modalités d'action donc nous pouvons agir. Pour rendre possibles vos initiatives vous pouvez compter sur nous, Conseil



d'Administration ou services administratifs.

De mon côté et comme nous l'avons fait avec le Premier Vice-Président et le Directeur général nous porterons à la connaissance du plus grand nombre nos réalisations en direction des adhérents, des entreprises, des filières et des territoires. Nous l'avons fait en 2021 auprès de tous les parlementaires et des services de l'Etat, lors de rencontres dédiées mais aussi en étant présent aux Congrès des maires. Cette démarche a joué un rôle dans la négociation de la COG en contribuant à une meilleure connaissance de l'impact de la MSA sur ses territoires d'intervention. Nous poursuivrons en 2022 cette stratégie par la promotion des 10 propositions citoyennes pour la ruralité mais je laisserai François Emmanuel Blanc en parler.

Ce qui apparaît d'ores et déjà c'est que nous allons devoir faire face à de nouvelles situations critiques et nous devons aussi prendre en charge avec nos partenaires des sujets cruciaux pour l'avenir de l'agriculture : l'installation et la transmission notamment. Ces sujets ont un point en commun avec certaines conséquences des crises : celui de poser la question de notre souveraineté alimentaire. Et la MSA y jouera un rôle central parce que nous sommes le régime de protection sociale des professions agricoles et des filières qui contribuent pleinement à nourrir la France.

Enfin, nous avons contribué en 2021 aux rapports parlementaires qui ont abouti au nouveau plan de prévention du mal être en milieu agricole qui doit se déployer cette année. La MSA est investie et impliquée de longue date dans les actions de soutien des adhérents confrontés à ces situations : pour alléger la charge, aider financièrement, fournir des solutions de répit voire accompagner la reconversion. Chaque situation de ce type est une urgence et c'est notre priorité. Avec nos partenaires nous avons déjà engagé la transition des dispositifs Sillon et Regain vers leur nouvelles dimensions : Réagir Isère et Réagir Savoie.

Sans attendre la mise en place officielle des cellules départementales par les Préfets de chaque département j'ai demandé au Conseil d'Administration de désigner des représentants et nous avons également nommé des référents au sein des services administratifs. J'ai demandé au Directeur Général de faire une offre de service aux représentants de l'Etat pour que toute la capacité de la MSA en la matière puisse être pleinement mobilisée dans le cadre de ce nouveau plan.

Pour toutes ces raisons, pour toutes ces actions j'ai besoin de vous. Nous avons besoin de vous.

Vous avez eu tout au long de cette assemblée générale une présentation complète des outils et des méthodes d'action, de notre feuille de route et des thématiques d'intervention. Nous avons conclu des partenariats pour des actions concrètes lors de nos rencontres partenaires sur les territoires. Nous vous avons présenté le principe d'action commune en octobre prochain. Moins contraints par les mesures sanitaires nous pouvons démultiplier notre capacité d'action en proximité et, plus que jamais, face à la situation économique due au climat, aux épidémies humaines et animales, aux relations internationales, nous devons nous mobiliser auprès de nos ressortissants et de la ruralité.

Sentinelle, veilleur, acteur, accompagnant, médiateur, soutien, relais... le nuage de mots n'est jamais complet. Mais quelle que soit la posture que vous choisissiez elle doit être active. Nous avons besoin de vous, je compte sur vous.

Je vous remercie de votre attention. »

Elle propose ensuite de procéder à un temps de réponses aux questions qui ont été posées par écrit lors des inscriptions des délégués et qui sont en lien avec le rapport moral.

### **Question de Mireille CHAMBAT, département 74, Collège 1**

« J'aimerais connaître les possibilités de transmettre (par vente ou location) en vue de prendre la retraite sereinement et si on peut changer d'activité initiale ? »

#### **Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur**

« Le bénéficiaire de la retraite agricole est soumis à condition de cessation d'activité. Dans ce cadre, l'exploitant a la possibilité de louer ses terres, ou de les transmettre.

L'exploitant garde la possibilité de conserver une parcelle de subsistance (avec une limite fixée par arrêté préfectoral). Cette limite est fixée à 1 hectare pour le département de la Haute Savoie. L'activité réalisée sur les terrains cédés peut être différente de celle pratiquée initialement.

Le conseiller en protection sociale MSA peut accompagner l'exploitant sur la perspective de sa retraite, en complément du conseiller de la chambre d'agriculture sur la transmission. »

### **Question de Claude DETRAZ, département 73, Collège 2**

« Comment aider la transmission des entreprises/exploitations agricoles ? »

#### **Réponse apportée par M. Le Noan, Sous-Directeur**

« Plusieurs actions sont engagées par la MSA des Alpes du Nord pour faciliter la transmission des exploitations agricoles.

Tout d'abord, la MSA informe chaque exploitant de son obligation de déclarer son intention de cesser son activité, quatre ans avant qu'il atteigne l'âge requis pour bénéficier de la retraite. Cette déclaration de l'exploitant permet à la chambre d'agriculture d'identifier les exploitations à reprendre, leurs caractéristiques, et d'en informer les candidats à l'installation.

Ensuite, la MSA participe dans l'Isère au "mois de la transmission" organisé chaque année par la Chambre d'Agriculture, destiné aux agriculteurs proches de la retraite.

Enfin, la MSA Alpes du Nord soutient le projet de fonds d'accompagnement à la succession et à la transmission (FAST) porté par les Jeunes Agriculteurs AURA. Ce dispositif

est un outil de transmission destiné aux cédants et aux repreneurs potentiels qui s'installeront avec le dispositif d'aides à l'installation. Le FAST contient plusieurs volets, notamment une prise en charge partielle des cotisations du cédant sur 5 années jusqu'à la transmission de l'exploitation en contrepartie d'une implication renforcée du cédant dans la reprise de l'exploitation »

### **Question posée par Benjamin LATTE, département 38, Collège 3**

« Compte tenu de la dégradation rapide de la situation depuis 2 ans, quelles sont les perspectives en matière de Service de Médecine du travail ? »

### **Réponse apportée par Pauline Brenier, Sous-Directrice**

« Le service Santé Sécurité au Travail connaît effectivement une difficulté de recrutement et de fidélisation des médecins du travail depuis plusieurs années, difficulté qui s'est aggravée depuis l'été 2021.

Il y a plusieurs éléments d'explication, mais le principal tient dans l'état de la population de médecins en France : ils sont de moins en moins nombreux, plus âgés, la spécialité de médecine du travail est aussi peu valorisée et peu dotée. Cette situation induit qu'un médecin est difficile à trouver, avec des prétentions matérielles et financières auxquelles la MSA ne peut pas toujours répondre, et qu'il est difficile à garder.

La MSA en a informé les entreprises en début d'année, la situation est délicate.

Aujourd'hui, les infirmiers en santé au travail assurent les visites qui entrent dans leur champ de compétences. Les conseillers en prévention des risques professionnels accompagnent les employeurs à repérer les risques dans leur établissement et à mettre en place des solutions. Les 2 médecins du travail en place n'assurent que les visites de reprise, de pré-reprise et à la demande qu'eux et l'entreprise ont identifié comme prioritaires. Beaucoup de visites assurées par des médecins du travail sont en attente.

Les perspectives :

- la MSA poursuit son important effort pour recruter des médecins du travail : diversification des canaux de recrutement, éléments salariaux et avantages associés, amélioration du cadre de travail proposé...

- dès parution des décrets d'application de la dernière loi relative à la santé au travail, la MSA se saisira des possibilités créées, en particulier l'accroissement des délégations à des infirmiers en santé au travail ou la possibilité de conventionner avec des médecins libéraux »

La Présidente remercie M. Le Noan et Mme Brenier.

Elle propose à présent de répondre à quelques questions spontanées en lien avec le rapport moral.

### **Question posée par un délégué en présentiel**

« Quelle va être le rôle de la MSA à travers les PAT (Programmes Alimentaires Territoriaux) qui sont mis en place dans les communautés de communes, par exemple en Vals du Dauphiné ? »

### **Réponse apportée par Fabien CHAMPARNAUD**

« Il y a plusieurs raisons pour lesquelles la MSA peut intervenir au sein des PAT. Bien sûr en partenariat avec les autres organisations professionnelles agricoles qui ont aussi leur mot à dire dès lors que dans le cadre des PAT on évoque souvent la capacité de chaque territoire à produire et à consommer son alimentation.

Mais la MSA peut jouer un rôle « d'apporteur de relations » pour que ce qui est souhaité dans les programmes alimentaires territoriaux devienne une réalité, mais également d'accompagnement en matière de prévention santé liée à l'alimentation.

Nous sommes à la fois porteurs de la vision du monde agricole mais aussi porteur de la vision de l'alimentation saine et durable qui a vocation à se mettre en place dans ces PAT.

Il est important que vous puissiez y participer et que par l'intermédiaire de votre rôle de délégué vous reveniez vers nous pour évoquer les différents PAT qui se mettent en place sur les territoires afin que l'on sache de quelle manière nous pouvons continuer à y contribuer. »

### **VOTE DU RAPPORT MORAL**

La Présidente invite chacune et chacun des délégués titulaires en présentiel à voter. Les résultats des votes à distance s'affichent dès que les votes en présentiel sont comptabilisés.

Les votes clôturés, La Présidente annonce les résultats :

**Le rapport moral est adopté à la majorité des voix, moins une abstention.**

La Présidente remercie les délégués pour ce vote.

La Présidente poursuit : « le Conseil d'Administration a souhaité présenter à l'Assemblée Générale deux motions qui déclinent des sujets de préoccupation de l'année écoulée.

Pour les participants à distance, le contenu de chaque motion vous est partagé dans le tchat. Cela vous permettra de prendre connaissance des motions et de voter en avance de phase, de manière que vos voix soient bien prises en compte tout à l'heure dans le décompte cumulé des votes en présentiel, malgré le décalage de 20 secondes.

Je donne la parole à Thierry GIRARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour présenter ces motions qui seront soumises au vote des délégués. »

### **PRESENTATION DE LA 1ERE MOTION**

#### **Motion n° 1 relative au congé de paternité et d'accueil de l'enfant**

« Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant doit être pris dans les 6 mois qui suivent la

naissance de l'enfant. Il comporte une partie obligatoire d'une durée de 7 jours, qui doit être prise à partir du jour de la naissance de l'enfant. Les jours restants peuvent être fractionnés ensuite.

Si un non-salarié n'est pas remplacé pendant la période obligatoire de 7 jours, il ne pourra pas prétendre au versement de l'allocation de remplacement de paternité pour les jours restants qui lui sont alloués.

Cette période obligatoire pour les non-salariés est une contrainte trop forte qui ne prend pas en compte la réalité du métier d'agriculteur et les possibilités de remplacement sur le territoire. Cela a pour effet qu'une proportion significative de non-salariés ne peut pas utiliser ce congé.

Pour faire en sorte que la conciliation vie familiale et vie professionnelle soit accessible à tous, les membres de l'assemblée générale souhaitent interpeller la CCMSA afin de faire évoluer ce point de réglementation. »

La Présidente remercie M. GIRARD et soumet cette motion au vote.

## VOTE DE LA 1ERE MOTION

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

**La motion relative au congé de paternité et d'accueil de l'enfant est adoptée à l'unanimité des voix.**

Elle remercie les délégués pour ce vote.

## PRESENTATION DE LA 2EME MOTION

### **Motion n° 2 relative à la CSG/CRDS du congé paternité – Egalité hommes/femmes**

« La MSA Alpes du Nord interpelle la CCMSA sur le sujet de l'égalité hommes femmes, au sein d'un couple dans le cas de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Actuellement, il existe une différence de traitement financier entre l'allocation de remplacement maternité et l'allocation de remplacement paternité.

Si l'allocation de remplacement maternité est prise en charge à 100 % par la MSA ; en revanche, pour l'allocation paternité, il reste une partie financière à la charge du père (montant CSG / CRDS soit 6.7% du prix de journée).

Cette différence de traitement entre le père et la mère est inéquitable et plus universellement semble contrevenir aux principes de la déclaration des droits de l'homme.

La MSA Alpes du Nord demande le rétablissement de cette égalité de traitement »

La Présidente remercie M. GIRARD et soumet cette motion au vote.

## VOTE DE LA 2EME MOTION

Une fois les votes clôturés, Madame THEVENAS annonce les résultats :

**La motion portant sur la CSG/CRDS du congé paternité – Egalité hommes/femmes est adoptée à l'unanimité des voix.**

Elle remercie les délégués pour ce vote.

## INTERVENTION DE PHILIPPE MOINARD, PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACTION MUTUALISTE DE LA CAISSE CENTRALE DE MSA

La Présidente accueille maintenant Philippe MOINARD, Administrateur et Président de la Commission d'Action Mutualiste de la Caisse Centrale de MSA.

« M. MOINARD, je vous remercie pour votre présence, je vous laisse la parole »

« Bonjour à tous,

Je suis agriculteur en GAEC avec trois associés dans les deux Sèvres, à côté de Niort, avec un troupeau de vaches laitières et des robots de traite. J'ai 61 ans et je suis en cours de transmission, c'est pour cela que les sujets que l'on a abordés m'intéressent particulièrement.

J'ai plaisir à participer à cette Assemblée Générale, dans une ville que je ne connaissais pas et malgré un retard de quelques heures du train je suis bien arrivé à destination.

Je voudrais saluer d'abord les délégués, qui sont les acteurs essentiels d'une assemblée générale, ainsi que les personnalités présentes : les Présidents de caisses voisines, les autorités de la caisse : Madame la Présidente, Thierry Girard avec qui j'ai plaisir à partager de longs moments au Conseil de la caisse centrale puisque lui préside le CPSS et je préside le CPSNS. Fabien Champarnaud avec qui nous avons beaucoup travaillé lors du mandat précédent puisqu'il était membre de la CAM.

Je ne suis pas surpris de découvrir que l'action mutualiste de votre caisse est vraiment développée et essentielle.

Nous sommes toujours mobilisés, en ce début de mandat, qui a été très compliqué à cause de la pandémie. Nous vivons des années vraiment particulières et cette première Assemblée Générale en présentiel permet de nous retrouver.

Je salue ceux qui sont à distance mais pour avoir discuté avec des personnes au café d'accueil, cela n'a rien à voir d'être en présentiel et d'être à distance pour une Assemblée Générale, ainsi que pour la vie mutualiste, même s'il faut bien considérer ce que l'on a appris ces deux dernières années : le présentiel, le distanciel, la visio...des mots

que l'on n'utilisait pas !

Nous serons quand même amenés à les utiliser et je pense que cela peut nous aider aussi à nous rapprocher malgré tout et à faire des choses que l'on n'avait pas imaginées. Il faudra trouver l'équilibre dans la Vie Mutualiste entre le présentiel et le distanciel, entre les rapports humains qui sont nécessaires et que l'on ne retrouve pas derrière un écran.

Je tiens à saluer la performance de nos services techniques, d'avoir assumé du télétravail sur une longue période.

Au nom de la Caisse Centrale, je félicite nos directeurs et nos équipes pour tout ce travail qui a été fait.

Cette expérience nous a permis de mettre en place de nouveaux outils d'information, de communication : la web app, les newsletters, les échanges de mail...

Je voulais citer l'esprit de solidarité et d'engagement du réseau dans ces périodes un peu compliquées en saluant l'action qui a été faite avec la mise en place des Paniers Solidaires. Un grand nombre de caisses ont eu de l'imagination, et c'est là, tout l'intérêt de nos 35 caisses : nous avons une pépinière de réflexions, d'imagination et d'innovation qui nous permettent de susciter de l'intérêt et de l'attention auprès nos concitoyens.

L'année 2021 reste pour la Caisse Centrale l'année de la COG. Je ne vais pas trop en parler car Françoise Thévenas a déjà bien développé le sujet.

Peut-être dire simplement, pour avoir vécu 2 autres mandats à la Caisse Centrale, qu'auparavant, nous attendions des propositions qui venaient toujours de grands techniciens nationaux de la haute fonction publique.

Nous avons abordé cette COG 2021-2025 différemment, en construisant un projet 2025 à la Caisse Centrale les 35 caisses.

Ce projet nous a permis d'amener un certain nombre de réflexions et de ne pas subir la proposition des hauts fonctionnaires. Cela a été une différence que j'ai vécue dans cette COG, même si le résultat va être compliqué, mais cette démarche a été pour moi une nouveauté et je pense qu'elle a permis d'éviter le trop grave.

En effet, l'essentiel pour les hauts fonctionnaires porte sur le nombre de postes.

Néanmoins, la réduction sera moins importante que précédemment.

Dans ce mandat, nous n'allons remplacer que 3 départs en retraite sur quatre, je vous rappelle que lors des 2 COG précédentes, nous étions à un sur deux, donc c'est quand même une amélioration.

Le point qui a été le plus tendu et le plus compliqué était la volonté par les hauts fonctionnaires de réduire de 5 % le budget général de fonctionnement (chapitre A et chapitre B)

Un certain nombre de charges décidées par les gouvernants vont augmenter alors que nous allons devoir trouver des solutions pour réduire les dépenses, cela est un vrai problème.

Même si cela exclue la contribution au groupement GIE GIP.

La réduction de 5% ne s'appliquera pas sur les dépenses liées aux élections. Les élus de territoires représentent donc pour nos gouvernants et plus particulièrement pour le

ministère de l'agriculture un élément essentiel de la vie de l'agriculture. Le ministère de l'agriculture considère que la caisse centrale de MSA et les caisses de MSA sont un élément essentiel de la vie du milieu agricole.

Après ces points négatifs, retenons des points plus positifs :

Le FNASS hors PEC (prise en charge de cotisations) va augmenter de 10% et le FNPEISA progresse de 10% également, hors subventions santé public France.

Lorsque je dis que la COG devra s'adapter : le prix des carburants, de l'électricité augmente de façon très considérable et il va falloir faire des ajustements sur notre chapitre B, lié aux dépenses de fonctionnement. Nous ne pouvons pas subir une baisse de 5 % en ayant des augmentations de charges telles que celles-ci sur les matières premières. S'engageant dès aujourd'hui des négociations pour essayer de trouver des solutions autour de ces sujets-là.

Autre sujet, France Services était censé être financé par un certain nombre de crédits, dont un financement d'AGIRC ARRCO qui participait au niveau national et qui a retiré ses financements. Cela veut dire que France Services déjà nous coûtait plus cher que l'aide des 30 000 euros qui sont alloués au moins la 1<sup>ère</sup> année, pour des ressortissants qui ne sont pas forcément de notre réseau.

Il existe une négociation « suivi de COG », qui fait que sur France Services, il faudra trouver des financements complémentaires pour que l'on puisse maintenir notre engagement sur France Services.

La COG a été votée par le conseil central le 13 octobre dernier. Je rappelle que pendant la durée de la négociation aucun recrutement n'est possible, ce qui est complètement abominable et je remercie les équipes des caisses de MSA qui ont dû pallier les départs non remplacés pendant cette longue période de négociation.

Nous avons finalement abouti à une négociation de la COG qui laisse quand même quelques espoirs.

Nous faisons un préalable, que la prochaine négociation de COG ne se passe pas dans ces conditions là et que le prorata qui est accepté de trois remplacements sur quatre soit maintenu pendant la période de négociation de la prochaine COG.

Sur les avancées sociales de l'année, il y a eu un élément fondamental qui est la loi Chassaigne 1 et la loi Chassaigne 2 qui sont pour l'amélioration des retraites.

Je le redis, le texte ne permet pas à tous les ressortissants d'avoir une retraite à 1050 €, puisqu'il y a quelques conditions. Donc pour certains, cela ne permet pas d'atteindre une meilleure retraite.

La loi Chassaigne 2 s'accompagne d'une amélioration en matière de conjoint, collaborateur et d'aide familiaux, cependant cela s'accompagne aussi d'une limitation à 5 ans pour le statut de conjoint ou collaborateur ce qui nécessitera soit d'être sans profession, soit de devenir complètement associé dans les exploitations.

De vrais enjeux restent devant nous pour éviter que l'on ne reproduise des schémas qui ne permettraient pas aux retraités de vivre décemment.

J'avais fondé beaucoup d'espoir sur la RCO, qui est une cotisation que l'on versait à une



caisse de retraite complémentaire obligatoire, dans le but d'améliorer les retraites. Mais le gouvernement a décidé que cette RCO servirait de financement à la loi Chassaing et qui engendre de fait un déséquilibre du fond RCO.

Il y a une vraie prise en compte sur la question du mal être et du répit et la MSA est vraiment reconnue comme un acteur majeur sur ce sujet.

Il faut à mon sens travailler avec les chambres d'agriculture et avec les représentants de l'état pour être tous ensemble à côté des gens dans la difficulté.

Le délégué a un rôle de sentinelle. Des formations se mettent en place, il y a un vrai enjeu pour les délégués, qui doit être à l'écoute et faire preuve d'attention.

Il est important d'être pro actif sur ces dossiers là.

Je ne vais pas trop vous parler de la loi Santé Sécurité au travail, juste deux choses :

- le TESA simplifié va être reconduit pour 2 ans, 2022-2023.

Au bout de 2 ans il va falloir trouver la solution pour qu'il soit compatible DSN. Je ne sais pas comment on va faire parce que l'intérêt du TESA simplifié c'est qu'il est simple et vouloir le rendre compatible avec un système compliqué, ça risque d'être compliqué !

Donc c'est un vrai défi que l'on a, nous allons essayer de trouver les bonnes solutions au niveau national, nous sommes aussi à l'écoute des idées qui viennent du terrain, provenant des employeurs et des salariés.

- Concernant la médecine du travail, il y a un vrai défi qui s'offre à nous, mais pas uniquement à la MSA, puisque le régime de sécurité sociale générale a les mêmes sujets de préoccupation.

C'est un vrai défi de réglementation, d'articulation, entre ce qui est nécessaire, ce qu'il y a besoin de faire pour trouver les bonnes solutions.

Lors du dernier CPSS - CPSNS, nous avons constaté un manque de 50% sur la médecine du travail en France pour la MSA. C'est un vrai sujet qui se pose à nos dirigeants et c'est à nous aussi d'avoir quelques idées sur le sujet.

Pour avancer un petit peu, je ne vais pas vous reparler des crises agricoles mais quelle honte !

Quelle honte de parler aujourd'hui du PEC GEL et ces annonces permanentes de 170 millions d'euros pour 2021 que l'on n'a pas versés. A savoir que si la MSA les avait eus à disposition, ils auraient été distribués !

Revenons maintenant à vous, les délégués, les gens du terrain et au défi de la MSA pour demain. Les besoins sur les territoires sont toujours plus importants et donc c'est à cela que l'on s'attelle aujourd'hui : être les agriculteurs du 1<sup>er</sup> kilomètre, les responsables, les défenseurs et les preneurs en compte des situations du 1<sup>er</sup> kilomètre. Et cela est vraiment un défi qui nous est lancé.

C'était le thème de nos élections 2020 et il faut bien admettre que la crise covid nous a tapé dans le dos, elle nous a empêchés de faire du mutualisme comme on a besoin de le faire et d'être présent sur le territoire.

C'est la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale où presque personne ne porte de masque. On commençait à apprendre à connaître les gens par les yeux, aujourd'hui on commence à

voir les visages, c'est un renouveau.

Au niveau de l'équipe mutualiste au niveau national, nous avons lancé l'idée du « Daté – Chiffré – réalisable »

Nous avons proposé de lancer une action commune sur l'ensemble du territoire entre le 1<sup>er</sup> et le 09 octobre de cette année.

Toutes les caisses de MSA, tous les réseaux de la MSA organiseront une action sur le territoire autour de l'alimentation.

Je pense que vous allez construire une belle action commune dans votre caisse, sur vos territoires et je vous en félicite d'avance, je sais que vous serez au rendez-vous.

Sur l'action commune, j'ai effectivement beaucoup insisté sur l'idée que le délégué devait avoir une application pour avoir un contact direct avec sa caisse de MSA.

Auparavant, nous avions 24 000 délégués sur des cantons qui faisaient 15 km, 20 km ou au pire 30 km de long, aujourd'hui nous avons des délégués sur des territoires qui correspondent à des territoires urbains.

Le problème c'est que la réforme territoriale s'est imposée à la MSA, nous avons dû reprendre les nouveaux cantons et cela ne correspond pas à notre population : parfois sur un territoire où il y a que 15 000 personnes, il y en a 20 % de la MSA.

Il faut que le délégué puisse avoir un contact, grâce à son téléphone portable par le biais de la Web app.

Les 3 finalités de la web app sont : de contacter sa caisse, d'avoir éventuellement quelques fiches clés sur la position de la caisse et d'avoir un groupe de discussion pour le développement local.

J'ai vu que la MSA Alpes du Nord était très bien équipée car il y a 3 groupes de discussion : l'Annecien, Combe-Maurienne et Chablais Léman.

J'ai laissé un petit message au modérateur hier soir en lui disant que je serai à votre Assemblée Générale ce matin, il m'a gentiment répondu en me souhaitant une bonne assemblée générale. C'est Matthieu Payer qui anime cette Web app et je pense que vous êtes sur la bonne voie.

J'ai besoin de vous pour dire à la Caisse Centrale et au service de communication que nous avons besoin qu'apparaisse sur le logo d'écran d'ouverture de la web app l'alerte qui donne l'information que l'on a reçu un message. Ils y travaillent, cela devrait être mis en place pour le mois de juin.

Pour conclure, je voulais vous dire que comme pour la COG, notre stratégie d'influence est fondamentale.

Je suis sûr que dans la salle il y a des conseillers municipaux, des adjoints au maire, des responsables de com com qui sont délégués.

Comment construit-on une stratégie d'influence ?

Sur le web app, vous avez les chiffres clés de votre canton. Avec Géo Msa on a un tas d'informations. J'ai demandé que figurent 5 ou 6 chiffres clés dans votre canton.

Quand vous rencontrez votre conseiller départemental il ne sait pas combien d'agriculteurs se trouvent dans son canton et vous, oui. Vous savez combien de salariés ressortissants de la MSA il y a sur votre canton. Si vous lui donnez cette information, vous allez l'intéresser ! et donc vous allez devenir une personne importante pour lui et vous allez

devenir un référent.

Dans ma caisse, on a envoyé un courrier à tous les maires en leur indiquant les délégués présents sur leur territoire avec leurs coordonnées et c'est très important pour la stratégie d'influence.

Dans le cadre des élections présidentielles, nous avons travaillé sur la constitution d'un document, comportant 10 propositions et qui a été remis à tous les candidats. (Par exemple : créer 35 centres de ressources actions territoriales pour accélérer le développement des projets locaux, déployer des bornes de téléconsultation dans les France Services, favoriser l'extension des services de résidences d'autonomie pour les seniors vivants à domicile...)

Je vous remercie pour votre écoute, je vous souhaite une belle journée et une belle mobilisation du 1<sup>er</sup> au 09 octobre et merci à tous »

La Présidente remercie Philippe MOINARD pour son intervention et cet éclairage Caisse Centrale.

## CONCLUSION PAR LA PRÉSIDENTE

Au terme de cette Assemblée Générale, la Présidente de la MSA Alpes du Nord, conclut comme suit :

« Il m'appartient, maintenant, de conclure notre Assemblée Générale qui, cette année, s'est déroulée dans un format innovant qui j'espère vous aura satisfait.

Je tiens à vous remercier chaleureusement en mon nom et celui du Conseil d'Administration pour votre participation et votre écoute.

Un formulaire pour recueillir votre avis sur l'Assemblée Générale est à votre disposition dans votre pochette pour les personnes présentes dans la salle. Je vous invite à répondre et de déposer votre bulletin complété dans l'urne prévu à cet effet à la sortie de la salle.

Pour les personnes en distanciel, le lien vers ce même formulaire vous a été communiqué dans le tchat. Il vous sera également adressé de nouveau par mail demain si vous n'avez pas le temps d'y répondre tout de suite.

Je souhaite par ailleurs remercier l'équipe de direction et tous les salariés de notre MSA qui se sont mobilisés afin de préparer au mieux cette Assemblée Générale.

J'invite les participants en présentiel à se rendre en salle de restauration, au 1<sup>er</sup> étage afin de poursuivre cette Assemblée générale par un temps de convivialité autour d'un repas. Bon appétit à tous en présentiel et en distanciel.

Prenez soin de vous et de vos proches, A très bientôt. »

La Présidente déclare l'Assemblée Générale close à 12h20.

Le Secrétaire de séance,



Fabien CHAMPARNAUD

La Présidente,



Françoise THEVENAS